

Est considérée comme coach de vie stagiaire toute personne :

- ✓ engagée dans un cursus de formation de coaching de vie
- ✓ à jour de sa cotisation
- ✓ ayant signé la charte inhérente à son statut dans la fédération

Nous, adhérents de la Fédération de Coaching-de-Vie, partageons les valeurs suivantes :

- confiance dans les capacités de l'être humain à trouver ses propres solutions
- attention portée à la juste distance pour favoriser l'autonomie
- conscience de l'enrichissement mutuel en accompagnant
- conscience d'une posture, qui peut s'appliquer dans tous les domaines de la vie d'une personne
- conscience des limites de l'accompagnement : la thérapie, le conseil ne font pas partie de son champ d'action
- l'accompagnement a lieu à partir du présent, vers un objectif concret

Nous signataires, coach de vie stagiaires, nous engageons à :

- placer l'humain au centre de nos pratiques et à respecter son évolution autonome
- ne pas abuser de notre savoir, de nos compétences dans un but personnel ou autre
- respecter le code de déontologie de la fédération
- suivre une formation d'au minimum 200 heures
- être explicite sur notre statut de stagiaire
- respecter les autres fédérations et les diverses professions utilisant des outils similaires ou différents des nôtres
- ne pas parler au nom de la fédération, excepté lorsque nous avons été officiellement mandatés par le CA pour le faire

*Ne pas respecter la charte, le code de déontologie ou le règlement intérieur, peut aboutir à une radiation de la Fédération de Coaching-de-Vie.*